

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-013

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « centrale d'achat »

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégués représentés : 7

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 19 délégués présents + 7 pouvoirs correspondant à 62 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués du Département :

Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,
Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,
Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,
Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,
Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT,
Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric GRIMONT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2023-031, actant la création du Budget annexe « centrale d'achat » et approuvant le budget primitif 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « centrale d'achat »,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « centrale d'achat »,

Considérant que les comptes de l'exercice clos pour 2024 ne présentent aucune exécution budgétaire, et donc aucune affectation de résultat,

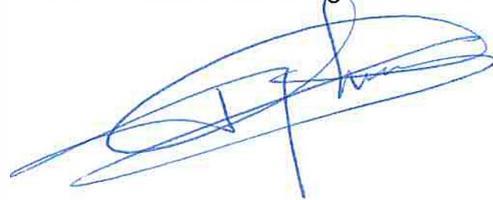
Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2025,

Vu le rapport n°DCS2025-013,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (62 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

ADOpte le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe « centrale d'achat », présenté par le Président du Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Michel CHARIAU
Vice-Président en charge des Finances



Date de mise en ligne le 14/05/2025